



Paris, le 13 février 2026

Communiqué de presse

Le pôle santé publique du parquet de Paris a ouvert le 30 janvier 2026 plusieurs enquêtes concernant les laits infantiles contaminés par la toxine céréulide provenant de la bactérie *bacillus cereus*.

Le parquet de Paris a décidé de sa saisine en raison de la multiplicité des plaintes sur le territoire, et de la technicité des investigations sur les aspects réglementaires et sanitaires. Il a en outre été destinataire d'une plainte déposée par l'association Foodwatch ainsi que huit personnes physiques, dont les familles ont constaté des vomissements à la suite de la consommation de laits infantiles.

Cinq enquêtes, concernant des laits distribués par Nestlé, Lactalis, Danone, Babybio, La Marque en moins, ont été confiées à l'OCLAESP (office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, de la direction générale de la Gendarmerie nationale) et à la BNEVP (brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires, de la direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire).

Ces enquêtes sont ouvertes des chefs notamment de **tromperie sur une marchandise entraînant un danger pour la santé de l'homme** (délit faisant encourir 7 ans et 750 000 euros d'amende d'emprisonnement pour les personnes physiques, et 3 750 000 euros d'amende pour les personnes morales), **inexécution par exploitant du secteur alimentaire de procédure de retrait ou rappel d'un produit préjudiciable à la santé** (délit faisant encourir 5 ans d'emprisonnement et 600 000 euros d'amende), **mise en danger de la vie d'autrui par violation d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence** (délit faisant encourir 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende pour les personnes physiques, et 75 000 euros d'amende pour les personnes morales), et d'infractions techniques relatives au respect d'obligations pesant sur les fournisseurs ou exportateurs de denrées alimentaires susceptibles d'être dangereuses pour la santé.

Par ailleurs, des enquêtes se poursuivent sous la direction des parquets locaux notamment à Angers, Bordeaux et Blois s'agissant de nourrissons décédés ou ayant présenté des troubles de santé afin de déterminer si un lien de causalité avec la consommation de lait contaminé est établi.

Le parquet de Paris reste en contact étroit avec ces parquets, ainsi qu'avec tout autre parquet susceptible de recevoir des plaintes en lien avec les laits infantiles, afin d'échanger toute information utile à la manifestation de la vérité.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République